

**Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Ihsan Kurt & Consorts intitulée
«Demande de démocratisation des cartes journalières CFF»**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt & Consorts «Demande de démocratisation des cartes journalières CFF», déposée et lue au Conseil communal du 8 février 2021.

Préambule :

Les tarifs CFF pour la carte journalière commune ont augmenté de 16.8 % entre 2011 et 2014, ce qui a conduit la Municipalité à en fixer le prix de vente à CHF 45.00 à partir du 1^{er} janvier 2014. Certes la grande majorité des Communes de l'Ouest lausannois pratique un prix de vente inférieur à Prilly et Villars-Sainte-Croix, mais ces dernières ne sont pas une exception selon le tableau comparatif ci-après :

Commune	Nombre d'habitants ¹	Nombre d'abonnements	Prix unitaire
Aigle	10'518	3	CHF 40.00
Bussigny	9'614	4	CHF 42.00
Chavannes-près-Renens	8'487	4	CHF 42.00
Ecublens	13'164	8	CHF 40.00
Gland	13'243	8	CHF 45.00
La Tour-de-Peilz	12'088	3	CHF 42.00
Lausanne	140'430	28	CHF 49.00
Montreux	26'180	5	CHF 45.00
Morges	16'095	8	CHF 41.00
Nyon	21'743	10	CHF 45.00
Payerne	10'108	2	CHF 38.00
Prilly	12'383	4	CHF 45.00
Pully	18'688	4	CHF 40.00
Renens / Crissier ²	20'863 / 8'700	16	CHF 42.00
Vevey	19'780	5	CHF 43.00
St-Sulpice	4'909	2	CHF 40.00
Villars-Sainte-Croix ³	958	4	CHF 45.00
Yverdon	29'981	7	CHF 45.00

Par ailleurs, au vu du recul des ventes, constaté de manière plus large au niveau suisse avec la concurrence des offres dégriffées lancées ces dernières années, et des contraintes budgétaires extrêmement serrées imposées dès l'exercice 2018, le nombre d'abonnements a été réduit de 5 à 4 à partir de 2019.

Il y a lieu de relever également que la gestion des cartes journalières est entièrement manuelle et nécessite des ressources humaines dont le coût, s'il n'a pas été chiffré, s'ajoute au prix d'achat des abonnements. La possibilité d'introduire un outil de gestion numérique a bien sûr été étudiée, mais le projet a dû être abandonné en raison d'une incompatibilité entre le système pressenti (celui de Renens) et le système d'encaissement du Greffe municipal, problème qui n'aurait pu être résolu que moyennant l'engagement de moyens financiers non négligeables si l'on inclut une adaptation du site Internet communal.

¹ Chiffres «Statistique Vaud» au 31 décembre 2020

² La Commune de Renens s'occupe de la vente pour Crissier. Le nombre total d'abonnements est de 16 (non pas de 16 chacune)

³ La Commune de Bussigny s'occupe de la vente pour Villars-Sainte-Croix

Au travers de son interpellation, Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt demande à la Municipalité :

1. d'adapter le nombre des cartes au nombre d'habitants de la Ville de Prilly;
2. d'adapter leur prix à celui des autres communes du district de l'Ouest lausannois;
3. de démocratiser l'accès à ces cartes en faisant plus de promotion auprès de la population.

1. Nombre de cartes correspondant au nombre d'habitants

Le contingent de cartes fixé par les CFF est le suivant :

Population	Nombre max. de cartes
Plus de 100'000	50
50'000 à 99'999	25
10'000 à 49'999	10
2'000 à 9'999	5
Moins de 2'000	2

Dès lors, la Ville de Prilly pourrait commander jusqu'à 10 abonnements, contenant chacun 365 cartes journalières (366 les années bissextiles). Cependant, comme le démontre le tableau comparatif des communes ci-dessus, à l'exception de Nyon et de Renens, la plus grande majorité se situe, en proportion, au niveau de Prilly, celles d'Ecublens et de Gland, avec une taille légèrement supérieure à la sienne, disposant quant à elles de 8 abonnements.

Le prix d'un abonnement, payé à la commande, est de CHF 14'000.00. Le montant de CHF 56'000.00, figurant au budget 2021 pour 4 abonnements, passerait donc à CHF 112'000.00 en cas d'alignement sur Ecublens, qui possède un système de réservation et d'achat en ligne, et serait 2 ½ fois plus élevé si le maximum de 10 abonnements était atteint selon le souhait de Monsieur l'Interpellateur.

2. Adaptation du prix à celui des autres communes du district

Parmi les 6 communes de l'Ouest lausannois pratiquant un prix inférieur à celui de Prilly, quatre l'ont fixé à CHF 42.00 et deux à CHF 40.00.

Par ailleurs, comme mentionné dans le préambule, le niveau des ventes a fortement baissé ces dernières années, avec un taux moyen de 82.65 % sur 5 ans (81.78 % en 2019), non compris 2020 année exceptionnelle s'il en est en raison de la pandémie de Covid-19.

En appliquant ce taux moyen de 82.65 % à la situation actuelle, et en adaptant le nombre d'abonnements ainsi que le prix unitaire de la carte journalière, on obtient les six variantes suivantes :

Variantes	Nbre cartes	Prix vente	Charges	Nbre cartes vendues	Recettes	Déficit
4 abonnements	1 460	CHF 45.00	CHF 56 000.00	1 207	CHF 54 301.05	-CHF 1 698.95
4 abonnements	1 460	CHF 42.00	CHF 56 000.00	1 207	CHF 50 680.98	-CHF 5 319.02
5 abonnements	1 825	CHF 45.00	CHF 70 000.00	1 508	CHF 67 876.31	-CHF 2 123.69
5 abonnements	1 825	CHF 42.00	CHF 70 000.00	1 508	CHF 63 351.23	-CHF 6 648.78
8 abonnements	2 920	CHF 45.00	CHF 112 000.00	2 413	CHF 108 602.10	-CHF 3 397.90
8 abonnements	2 920	CHF 42.00	CHF 112 000.00	2 413	CHF 101 361.96	-CHF 10 638.04

Il ressort de ce qui précède que même avec la situation actuelle et l'application d'un taux moyen supérieur au taux enregistré en 2019, les recettes ne couvrent pas les charges, ce sans compter les coûts de personnel.

3. Promotion auprès de la population

Dans le cadre de sa politique énergétique et de mobilité, la Ville de Prilly se préoccupe de l'accès de sa population aux transports publics et en fait la promotion régulièrement. S'il est vrai que la carte journalière CFF est attractive pour des déplacements, de loisirs essentiellement, au niveau régional, et surtout national, l'intérêt demeure marqué pour les week-ends et les périodes de vacances scolaires; il l'est beaucoup moins les jours de semaine en novembre, janvier ou février.

En parallèle, la Ville de Prilly met en vente des cartes MOBILIS prépayées subventionnées pour des déplacements locaux. Elles permettent de voyager au prix préférentiel de CHF 1.- par trajet pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et de CHF 2.- pour les personnes n'ayant pas cet abonnement. Lancée en 2020 uniquement pour les personnes en possession d'un demi-tarif, cette offre a été élargie à l'ensemble de la population depuis le 1^{er} mars 2021. 1'000 cartes prépayées subventionnées lui sont ainsi proposées, réparties en parts égales entre les cartes «standard» et «demi-tarif». Cette offre remporte un très vif succès.

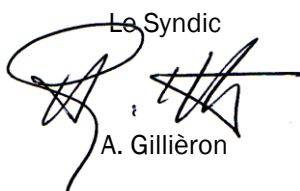
Enfin, il est porté à la connaissance du Conseil communal, au travers de la présente réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt, que la carte journalière sous sa forme actuelle restera proposée jusqu'à la fin 2023 et que, d'ici à la fin 2022, l'Alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses développeront un nouveau produit qui sera orienté sur les besoins actuels de la clientèle (voir en annexe l'échange de correspondance entre Lausanne Région et l'Alliance SwissPass).

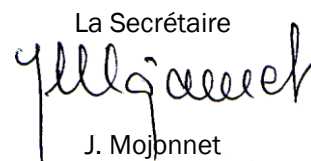
En conclusion, la Municipalité estime que l'offre pour la carte journalière répond à la demande des Prillérans et Prillérans, et que le déficit qui en résulte est pour l'heure acceptable, alors qu'il se creuserait de manière significative sous l'effet de levier induit par une augmentation importante du nombre d'abonnements et/ou par la réduction du prix de vente. La Ville de Prilly est, à ce jour, la seule commune de l'Ouest lausannois à proposer à sa population des cartes MOBILIS prépayées subventionnées. Sans pour autant abandonner la carte journalière commune, la Municipalité souhaite privilégier cette nouvelle offre attractive, et très prisée des Prillérans et Prillérans, pour favoriser leurs déplacements en transports publics dans l'agglomération lausannoise, qui plus est en apportant un soutien appréciable aux personnes aux moyens modestes. Ce faisant, elle répond aux principes du développement durable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt & Consorts «Demande de démocratisation des cartes journalières CFF».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Annexe : échange de correspondance entre Lausanne Région et l'Alliance SwissPass

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 mai 2021.



REÇU LE 26 MARS 2021

Lausanne Région
Gustave Muheim
Avenue de Rhodanie 2
Case postale 975
1001 Lausanne

Berne, le 25 mars 2021

Courrier de Lausanne Région concernant la carte journalière Commune

Monsieur,

Nous vous remercions pour l'envoi de votre courrier concernant la suppression de la carte journalière Commune à la direction des CFF. Vous recevez la présente réponse de l'Alliance SwissPass, car la carte journalière Commune est un produit de l'ensemble de la branche des transports publics, branche réunie au sein de l'Alliance SwissPass pour les questions tarifaires. Nous sommes heureux de lire qu'un grand poids est accordé à l'encouragement aux transports publics dans votre organisation. L'Alliance SwissPass s'efforce de rendre l'accès aux transports publics suisses aussi simple que possible. À l'égard de l'assortiment et des dispositions tarifaires, cela se traduit par une offre simple, compréhensible et transparente qui réponde aux besoins individuels des clientes et clients.

La carte journalière Commune a été un véritable succès pendant de nombreuses années. Or, depuis quelque temps, elle ne satisfait plus ni la branche des transports publics, ni de multiples communes et villes. Du côté de la branche, l'Alliance SwissPass éprouve de larges difficultés à vérifier le respect des dispositions tarifaires. Il arrive fréquemment que les cartes soient revendues à des personnes qui n'y ont pas droit, elles font l'objet d'un marché noir et sont parfois remises à des tiers à la fin du voyage.

En ce qui concerne les communes, elles subissent toujours plus la concurrence des offres dégriffées lancées ces dernières années, au point que la vente des cartes journalières Commune ne permet plus à toutes les communes de couvrir leurs frais. Les communes assument en sus l'entier du risque financier, ce qui s'est avéré très lourd à porter en particulier pendant la pandémie de Covid-19 et qui a mené à ce que nombre de communes cessent la vente ces derniers mois. Par ailleurs, le processus de vente n'est pas optimal pour la clientèle. Certes, la plupart des cartes journalières Commune peuvent être réservées, voire payées, en ligne, mais elles doivent toujours être retirées physiquement au guichet communal. Même si ces problèmes ne se posent pas dans toutes les communes, les comités de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses ont exprimé les mêmes préoccupations et ont finalement décidé l'année dernière, en commun accord avec la branche des transports publics, de supprimer la carte journalière Commune.

Néanmoins, la carte journalière Commune restera dans l'assortiment sous sa forme actuelle jusqu'à fin 2023. D'ici à la fin 2022, l'Alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses développeront un nouveau produit qui sera orienté sur les besoins actuels de la clientèle. On peut par exemple penser ici aux cartes journalières promotionnelles telles que déjà proposées au travers de partenariats.

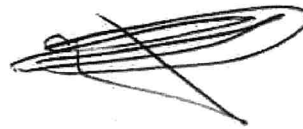
En outre, la carte journalière dégriffée représente déjà aujourd'hui un produit comparable à la carte journalière Commune. Elle présente les atouts d'être accessible à tous les voyageurs, et non seulement aux habitants d'une commune. L'offre de la branche des transports publics est claire et est disponible dès 29 francs si l'on possède un abonnement demi-tarif (52 francs si non). De plus, la carte journalière dégriffée peut être confortablement achetée en ligne, ce qui économise le passage au guichet. Une numérisation de la carte journalière Commune a été envisagée, mais cette solution s'est avérée extrêmement complexe du fait des vingt-six réglementations cantonales différentes et des logiciels divers et variés employés dans les communes; sa réalisation n'aurait été possible qu'au prix de charges en personnel et financières considérables.

Soyez assurés que nous avons à cœur de développer une mobilité respectueuse de l'environnement et de proposer des offres adaptées aux voyageurs occasionnels et à ceux qui empruntent les transports publics pour leurs loisirs. Nous tenons dans tous les cas à poursuivre la bonne collaboration qui règne avec les communes et à promouvoir ensemble les transports publics.

En vous remerciant pour votre intérêt et votre attention, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.



Christian Plüss
Président a. i. du Conseil stratégique
Alliance SwissPass



Helmut Eichhorn
Directeur
Alliance SwissPass

Copie à:

- Union des villes suisses
- Association des communes suisses
- Union des transports publics
- LITRA
- CFF

Chemins de fer fédéraux suisses - CFF
Direction du groupe
Hilfikerstrasse 1
3000 Berne 65

Lausanne, le 16 mars 2021

Cartes journalières CFF

Messieurs les membres de la Direction,

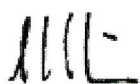
Lausanne Région est une association de droit privé, composée de 27 communes et représentant 300'000 habitants, qui partagent l'objectif d'un développement régional ambitieux sur plusieurs politiques publiques très variées : territoire et mobilité, économie et entreprises, enfance et jeunesse, seniors et intergénération, prévention et dépendances. Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective.

Lors de sa séance du 12 mars 2021, notre Bureau de coordination, l'autorité exécutive de Lausanne Région, représenté par sept Syndics-que de nos communes membres, a abordé la récente décision des CFF de supprimer les cartes journalières.

Sur demande de ses communes, Lausanne Région vous prie de reconsidérer cette suppression qui touche principalement les familles et les seniors.

Nous sommes persuadés que la prestation des communes visant à faire bénéficier leur population d'un prix préférentiel sur les cartes journalières permet d'inciter de manière notable l'utilisation des transports publics. Cette mesure est d'autant plus importante en cette période de pandémie où les pouvoirs publics se doivent de soutenir de manière concertée les transports publics afin d'éviter un report massif sur la mobilité en transport individuel motorisé.

Dans l'espoir que ces propos trouvent un écho favorable auprès de votre direction générale, nous restons à disposition pour approfondir nos arguments et vous prions d'agréer, Messieurs les membres de la Direction, nos salutations distinguées.



Gustave Muheim
Président



Alessia Radaelli
Secrétaire générale